BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IV è REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 41 / 94 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CHARTE DU BUREAU AFRICAIN DES SCIENCES DE L'EDUCATION (BASE)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01/92 / ADP / du 17 Juin 1992 portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 22 Novembre 1994 et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1 : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier la Charte du Bureau Africain des Sciences de l'Education (B.A.S.E) signée à Lagos le 13 Août 1984 .*

Article 2 : *La Présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou , le 22 Novembre 1994.

Le Secrétaire de Séance

Dieudonné Maurice BONANET

Le Président

Salfo Théodore OUEDRAOGO
PREMIER VICE-PRESIDENT